Séance extraordinaire du 15 octobre 2018

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande, tenue le 15 octobre 2018 au lieu ordinaire des séances de ce conseil à la salle des délibérations, sise au 152 rue Municipale, Saint-Adrien-d'Irlande à 19h.

Assemblée convoquée par Madame Ghislaine Leblanc, directrice générale, pour prendre en considération les sujets suivants ; à savoir,

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Acceptation de la soumission pour l'entretien des chemins d'hiver 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021
3. Déneigement du stationnement municipal pour la saison 2018-2019
4. Déneigement de la cour de la station de pompage 2018-2019
5. Déneigement et sablage des portes de l'édifice municipal et du chalet des sports 2018-2019
6. Programme de soutien aux politiques familiales
7. Levée de la séance

Conformément aux dispositions du Code Municipal article 156 et à laquelle séance ont été convoqués par avis signifié les membres du conseil étaient présents :

Les membres du conseil : Mesdames Patricia Dubois, Solanges Thibault Messieurs Rock Côté, André Mercier, Carl Croteau, Claude Blais agissent sous la présidence de la mairesse Mme Jessika Lacombe.

Mme Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière et directrice générale.

Selon l'article 153 du Code Municipal, il est par la présente constaté que l'Avis de Convocation a été dûment signifié, tel que requis par le présent code, à tous les membres du conseil, incluant ceux qui ne seraient pas présents à l'ouverture de la séance.

Après une minute de silence, la séance commence à 19 heures.

NO-18-151 **LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION**

PROPOSÉ PAR : PATRICIA DUBOIS
APPUYÉ PAR : ROCK CÔTÉ

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 octobre 2018 tel que lu par Madame Jessika Lacombe.

ADOPTE

NO-18-152 **ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021**

Messieurs Rock Côté, André Mercier présents à cette séance ordinaire du conseil du 15 octobre 2018 divulguent leurs intérêts et s'abstiennent de participer, de voter et se retirent de la prise de décision par rapport à la résolution suivante concernant le contrat de services pour le déneigement routier de la municipalité.

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS
APPUYÉ PAR : SOLANGES THIBAULT
ET RESOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande a demandé des prix le 6 septembre 2018 suite à une demande d'appel d'offres public pour l'entretien des chemins d'hiver;

Attendu que le contrat d'entretien des chemins d'hiver est pour une période de trois ans soit 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021;

Attendu que trois (3) soumissionnaires ont déposé une soumission le 1er octobre 2018, au terme de la période de réception des soumissions;

Denis Lambert Excavation Inc.	455 301,00$ incluant les taxes
Germain Daigle Excavation Enr.	471 172,77$ incluant les taxes
Groupe Nadeau Inc.	620 947,96$ incluant les taxes

Pour ces raisons, et après analyse, vérification, les membres de ce conseil acceptent la soumission conforme reçue soit Denis Lambert Excavation Inc. au montant de 455 301,00$ incluant les taxes, pour le déneigement des chemins d'hiver de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande, pour les saisons 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021, telles que ci-après décrites :

Année 2018-2019 : 29.83km	4 425,08$ avant taxes
Année 2019-2020 : 29.83km	4 425,08$ avant taxes
Année 2020-2021 : 29.83km	4 425,08$ avant taxes

Année 2018-2019 : 29.83 km: 132 000,00$ avant taxes

Année 2019-2020 : 29.83 km: 132 000,00$ avant taxes
Année 2020-2021 : 29.83 km: 132 000,00$ avant taxes

Total des 3 années : 396 000,00$ avant taxes
455 301,00$ incluant les taxes

Chèque visé : 45 470.00$

Denis Lambert Inc. ne pourra s'associer à aucun autre entrepreneur ni plusieurs autres, ni donner l'entretien des chemins d'hiver à sous-contrat, sans l'autorisation de la municipalité.

Une rencontre sera tenue avec le contracteur dans le but de lui signifier les attentes de la municipalité et les intentions de la municipalité quant à l'évaluation du travail accompli relatif au contrat de l'entretien des chemins d'hiver.

ADOPTE

NO-18-153 **DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT MUNICIPAL POUR LA SAISON 2018-2019**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ
APPUYÉ PAR : SOLANGES THIBAULT
RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent que Monsieur André Morin effectue le déneigement du stationnement municipal (édifice municipal et chalet des sports) pour la saison 2018-2019 au montant de 3 000,00$ plus taxes.

La durée de l'entente s'étend de la première neige à l'automne à la dernière neige du printemps. Le paiement se fera en deux (2) versements soit le 1er novembre et le 1er février.

Monsieur André Morin ne pourra s'associer à aucun autre entrepreneur ni plusieurs autres, ni donner le déneigement dudit stationnement et de ladite cour à sous-contrat, sans l'autorisation de la municipalité.

ADOPTE

NO-18-154 **DÉNEIGEMENT DE LA COUR DE LA STATION DE POMPAGE POUR LA SAISON 2018-2019**

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU
APPUYÉ PAR : PATRICIA DUBOIS

RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent que Déneigement M V effectue le déneigement et le sablage de la cour de la station de pompage pour la saison 2018-2019 au montant de 1000,00$ taxes incluses.

La durée de l'entente s'étend de la première neige à l'automne à la dernière neige du printemps. Le paiement se fera en deux (2) versements soit le 1er novembre et le 1er février.

Déneigement M V ne pourra s'associer à aucun autre entrepreneur ni plusieurs autres, ni donner le déneigement dudit stationnement et de ladite cour à sous-contrat, sans l'autorisation de la municipalité.

ADOPTE

NO-18-155 DÉNEIGEMENT ET SABLAGE DES PORTES DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL ET DU CHALET DES SPORTS 2018-2019

PROPOSÉ PAR : ANDRÉ MERCIER
APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS
RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent que Monsieur Daniel Bouffard effectue le déneigement et le sablage des portes de l'édifice municipal et du chalet des sports pour la saison 2018-2019 selon l'entente intervenue avec le conseil municipal.

La durée de l'entente s'étend de la première neige à l'automne à la dernière neige du printemps.

Monsieur Daniel Bouffard ne pourra s'associer à aucun autre entrepreneur ni plusieurs autres, ni donner ce travail, sans l'autorisation de la municipalité.

ADOPTE

NO-18-156 PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;

- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande a présenté en 2018-2019 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales en 2018-2019.

SUR LA PROPOSITION de monsieur Carl Croteau, conseiller au poste 5

APPUYÉ par madame Solanges Thibault, conseillère au poste 3

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ[1] des membres du conseil municipal[1]

d'autoriser madame Jessika Lacombe, mairesse, à signer au nom de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019 ;

de confirmer que madame Jessika Lacombe, mairesse, et monsieur Claude Blais, conseiller au poste 6 sont responsables des questions familiales.

ADOPTE

NO-18-157 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : PATRICIA DUBOIS
APPUYÉ PAR : SOLANGES THIBAULT
RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 19 heures 40.

ADOPTE

_____ _____

Jessika Lacombe
Mairesse

Ghislaine Leblanc
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal